



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS
Service de l'Eau

COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice **2016**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice, présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007, **modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.**

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

1. Caractérisation technique du service	4
Présentation du territoire desservi	4
Mode de gestion du service	6
Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés	7
Eaux brutes produites	8
1.1.1. Caractéristiques des stations de production	8
1.1.2. Prélèvements sur les ressources en eau	9
1.1.3. Répartition des volumes produits par ressources et par an	10
1.1.4. Répartition des volumes produits par ressources et par mois	11
1.1.5. Protection des ressources	12
1.1.6. Achats d'eaux brutes	12
Eaux traitées	13
1.1.7. Achats d'eaux traitées	13
1.1.8. Le traitement et la désinfection	13
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :	13
1.1.1. Volumes mis en distribution	13
1.1.2. Volume consommé autorisé	14
1.1.3. Volumes comptabilisés	14
1.1.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	15
1.1.5. Autres volumes	15
1.1.6. Volume de pertes	15
Le stockage	16
La reprise	16
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	16
Les accessoires du réseau	17
Les branchements totaux	17
Les compteurs	17
1.1.7. Mise en distribution et production	17
1.1.8. Sectorisation et recherche de fuites	18
1.1.9. Compteurs de facturation	19
Tarification de l'eau et recettes du service	20
1.1.10. Modalités de tarification	20
1.1.11. Tarifs de consommation d'eau	21
1.1.12. Facture d'eau type (D102.0)	22
Recettes	23
2. Indicateurs de performance	24
Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	24
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	27
Indicateurs de performance du réseau	29
2.1.1. Rappel des valeurs 2016	29
2.1.2. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	29
2.1.3. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	30
2.1.4. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	31
2.1.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	31
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	32

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

3.	Financement des investissements	33
	Branchements en plomb	33
	Montants financiers	33
	État de la dette du service	33
	Amortissements	34
	Rappel des travaux effectués en 2016	34
	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	35
	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	36
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	37
	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	37
	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	37
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	38
6.	Annexes	39
	Annexe 1 : Délibération du conseil municipal sur la modification du prix de l'eau et de l'assainissement	39
	Annexe 2 : Nouveaux branchements réalisés	39
	Annexe 3 : Renouvellement des branchements plomb	39
	Annexe 4 : Détail des analyses réalisées dans le cadre du contrôle de potabilité avec dépassement des limites ou des références de qualité	39

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

- Nom de la collectivité : **Les Arcs sur Argens**
- Caractéristiques: **régie communale**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi :(communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.). est l'intégralité du périmètre communal, sauf le hameau des Nouradons desservi par DRAGUIGNAN (Tec-Véolia).
- Existence d'une CCSPL (commission consultative des services publics locaux)
 Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : 2004 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : **18 décembre 1997**
 Non

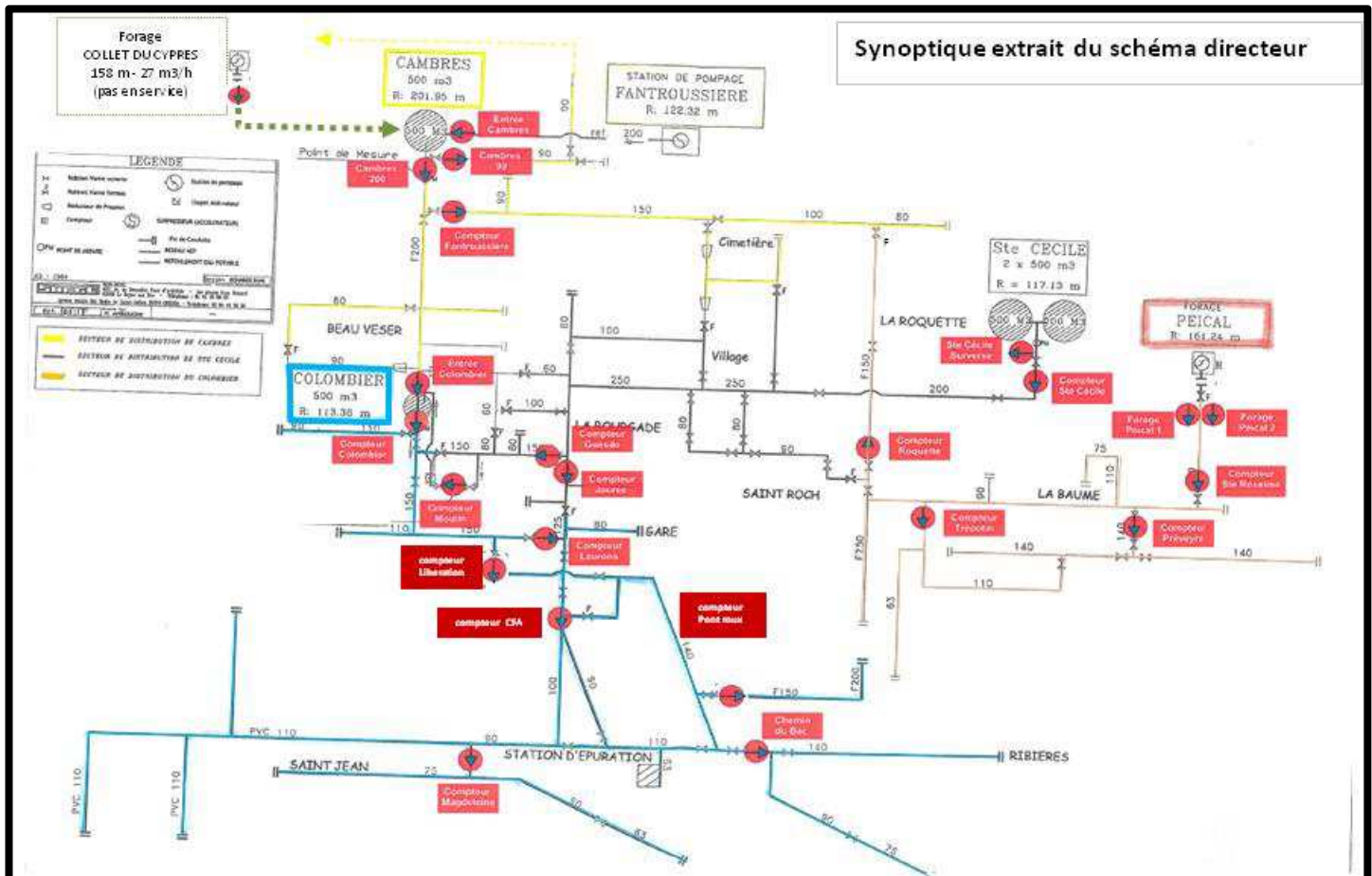
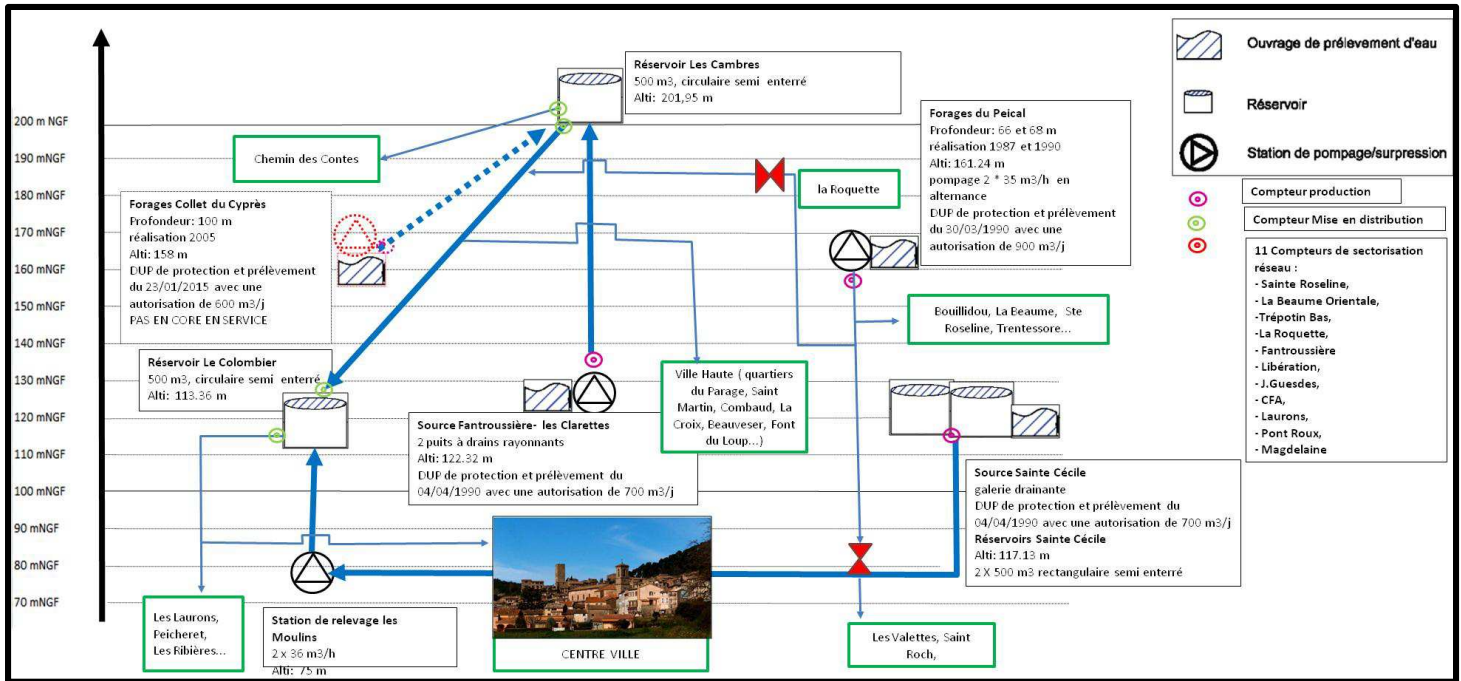
Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

- Synoptique du service et schéma de principe



Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

Mode de gestion du service

Le Service de l'Eau est assuré par la régie communale.

Il est composé d'une équipe technique et d'une équipe administrative dont la coordination est assurée par le Directeur des Services Techniques et son adjoint en étroite relation avec l'équipe municipale, le Maire et son Adjoint, responsable des travaux.

L'équipe technique du Service des Eaux de la commune des Arcs est composée :

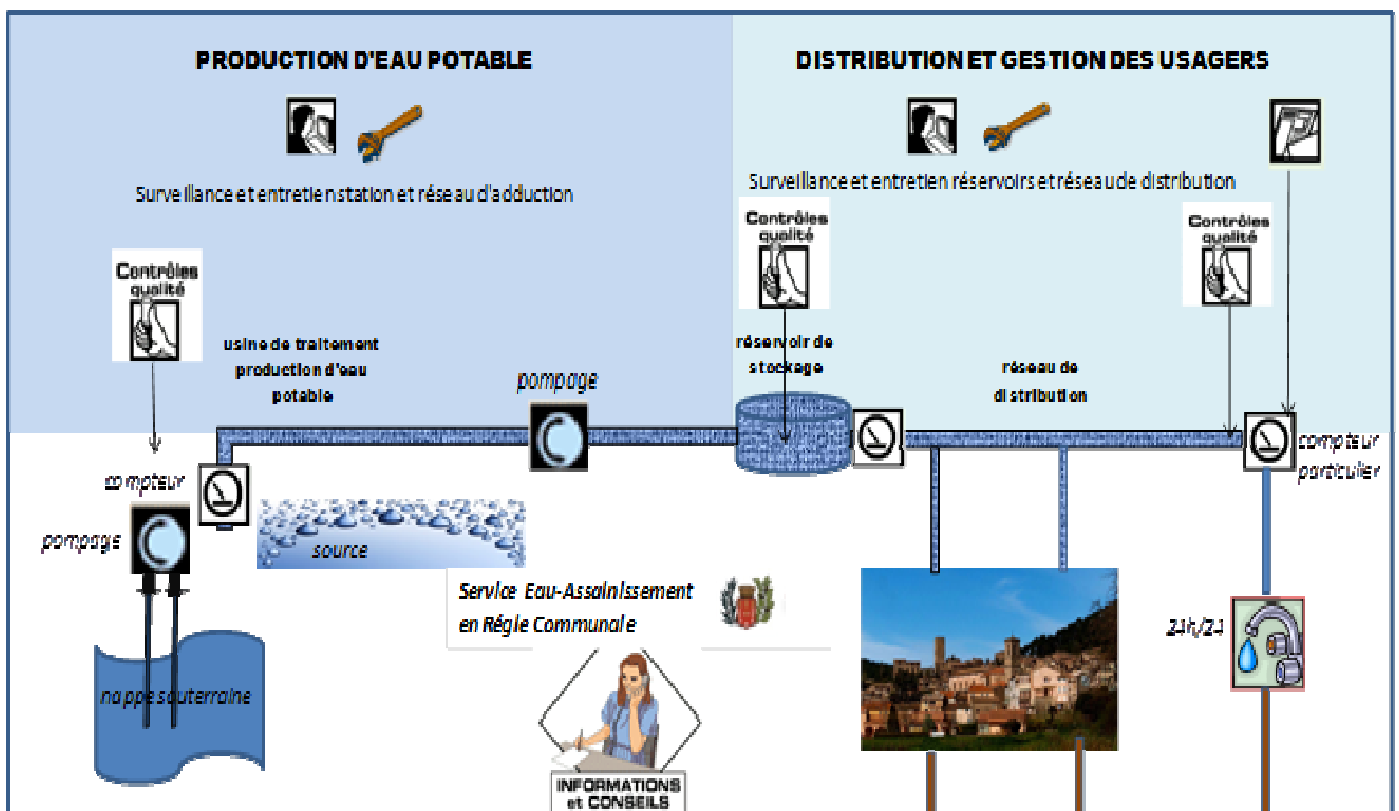
- d'un responsable technique
- 2 agents de réseaux

L'équipe Administrative du Service des eaux de la commune des Arcs est composée de 2 agents.

Les bureaux et ateliers sont situés dans l'enceinte des Services Techniques au 1150, Chemin de la Chabotte – Quartier Escroy .

Le service est accessible du lundi au vendredi physiquement ou par téléphone au 04.94.99.52.17 et fax au 04.98.10.40.01 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

En dehors des horaires ouvrables, l'astreinte est joignable au 06.76.72.78.74



Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

Les principales missions du Service de l'eau sont les suivantes:

- fonctionnement et entretien des ouvrages de production, de traitement, de stockage et de distribution 24h/24,
- surveillance des installations, de la qualité de l'eau et télésurveillance,
- relève, pose et remplacement des compteurs,
- suivi des travaux,
- gestion administrative,
- gestion des abonnés (accueil, facturation, suivi).
- Entretien réparation de la plomberie des bâtiments communaux

Certaines prestations spécifiques sont effectuées par des prestataires privés après mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics.

Depuis octobre 2013, la société Véolia/Tec est attributaire d'un marché à bon de commande qui a été reconduit pour 3 ans depuis en octobre 2016. Celui-ci comprend les prestations suivantes :

- nettoyage et désinfection annuelle des réservoirs de stockage,
- recherche et réparations de fuites sur réseau :
- remplacement et maintenance électromécanique (vannes, télétransmission, chloration, sondes...),
- suppression de branchements plomb.
- Renouvellement de conduite

La réalisation des branchements neufs est effectuée par des plombiers agréés par la commune, sous le contrôle du Service des eaux.

Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés

Population estimée

Elle est de **7 171** habitants au 31/12/2016 (7 137 habitants au 31/12/2015).

(Population **municipale** d'après la population légale INSEE Les Arcs sur Argens au 01/01/2017 date de référence statistique 1^{er} janvier 2014).

Population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Cette population est estimée à 81% de la population soit **5 808** habitants.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3 433** abonnés au 31/12/2016. (**3 379** au 31/12/2015).

56 nouveaux contrats (40 nouveaux branchements, 7 individualisations, 4 réouvertures et 4 arrosages) et **2** résiliations de contrats ont été enregistrés en 2016

La répartition des abonnés est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques et assimilés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Total	3 379	3 428	5	3 433	+1.74%

Abonnés Non domestiques : Entreprise Mille et un sud (ex : AGROAZUR), Entreprise GILARDI, Station de lavage ELEPHANT BLEU et depuis 2015, l'établissement Cellier des Archers et l'établissement COLAS.

Eaux brutes produites

1.1.1. Caractéristiques des stations de production

Le service dispose de 5 ressources (4 stations de production) dont 3 sont utilisées. Il s'agit de :

i. Le puits de Fantroussières :

- alimente le chemin des Contes, la ville haute et le réservoir des Cambres),
- dispose d'une capacité de pompage de 60 m³/h à 90 m (une pompe + 1 secours).

ii. La source de Sainte-Cécile :

- alimente une grande partie du centre ville depuis le réservoir Sainte Cécile, le réservoir du Colombier par la station de surpression des Moulins,
- l'arrivée se fait gravitairement par des drains, le trop plein est évacué en surverse. Pour information, les volumes évacués par la surverse, sur l'année civile, sont indiqués ci-après.

SURVERSE Source de Sainte Cécile												
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
5 855	6 419	13 530	9 697	10 444	5 529	1 187	78	0	2 516	7 383	25 560	88 196

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

iii. Les forages du Peical :

- alimentent les quartiers situés au Nord-Est de la commune ;
- ont une capacité de pompage de 25 à 35 m³/h à 86.7 m (une pompe + 1 secours).

iv. Le puits du Moulin :

- n'est actuellement plus utilisée et n'est de ce fait plus équipée, suite à des pollutions récurrentes.

v. Le forage du Collet du Cyprès :

- n'est actuellement pas encore mis en service (l'équipement des forages et l'adduction sont à réaliser),
- dispose depuis 23 janvier 2015 de l'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection et autorisant l'utilisation de l'eau prélevée pour la consommation humaine.

1.1.2. Prélèvements sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **725 547 m³** pour l'exercice 2016 (calcul effectué à partir des différences d'index entre le 01/1/2015 et le 31/12/2016). 690 146 m³ avaient été prélevés pour l'exercice 2015.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Source Sainte Cécile	Eau souterraine	700 m ³ /j (255 500m ³ /an)	399 263	418 069	+4.71%
Puits de Fantroussières (sources des Clarettes)	Eau souterraine	700 m ³ /j (255 500m ³ /an)	163 440	155 300	-4,98%
Forages du Peical	Eau souterraine	900 m ³ /j (328 500 m ³ /an)	127 443	154 178	+20.97%
Forage Collet du Cyprès	Eau souterraine	600 m ³ /j (179 000 m ³ /an)	0	0	0
Total		839 500 m³/an	690 146	727 547	+5.41%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP. Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de : **100 %**.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

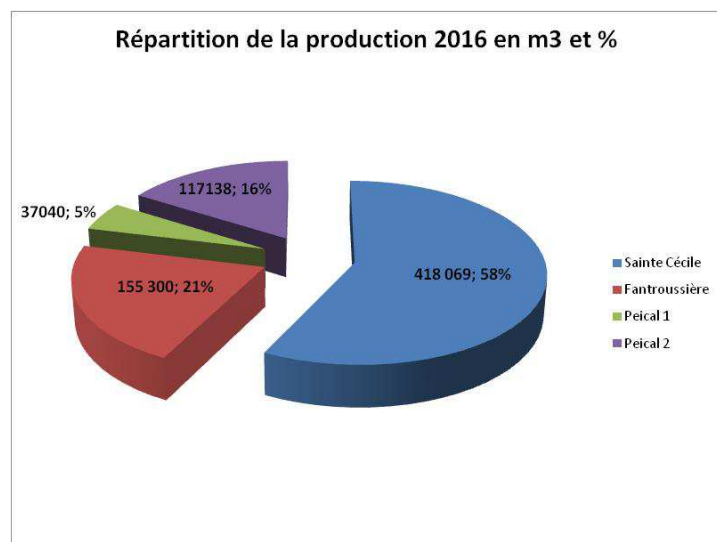
L'annexe 5 présente par ressource, les volumes journaliers et mensuels produits.

Remarques :

- l'augmentation des prélèvements sur le Peical s'explique en partie par l'obligation de purge effectuée sur plusieurs jours pour diminuer la turbidité ; (**18 720 m³** en eau de service ont été consommés pour cette opération : 13 jours de purge) ;
- augmentation de 5.41% des volumes produits par rapport à l'année précédente ;
- dépassement de l'autorisation annuelle de prélèvement pour Sainte Cécile.

1.1.3. Répartition des volumes produits par ressources et par an

	production 2016 en m3	répartition en %
Sainte Cécile	418 069	57,46%
Fantroussière	155 300	21,35%
Peical 1	37040	5,09%
Peical 2	117138	16,10%
	727 547	100,00%



Avec 418 069 m³ produits, Sainte Cécile est la ressource la plus sollicitée avec 57,46 % de la production annuelle communale.

Les ressources de Fantroussière et du Peical ont contribué à part égale avec un peu plus de 150 000 m3/annuel à l'approvisionnement de la commune.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

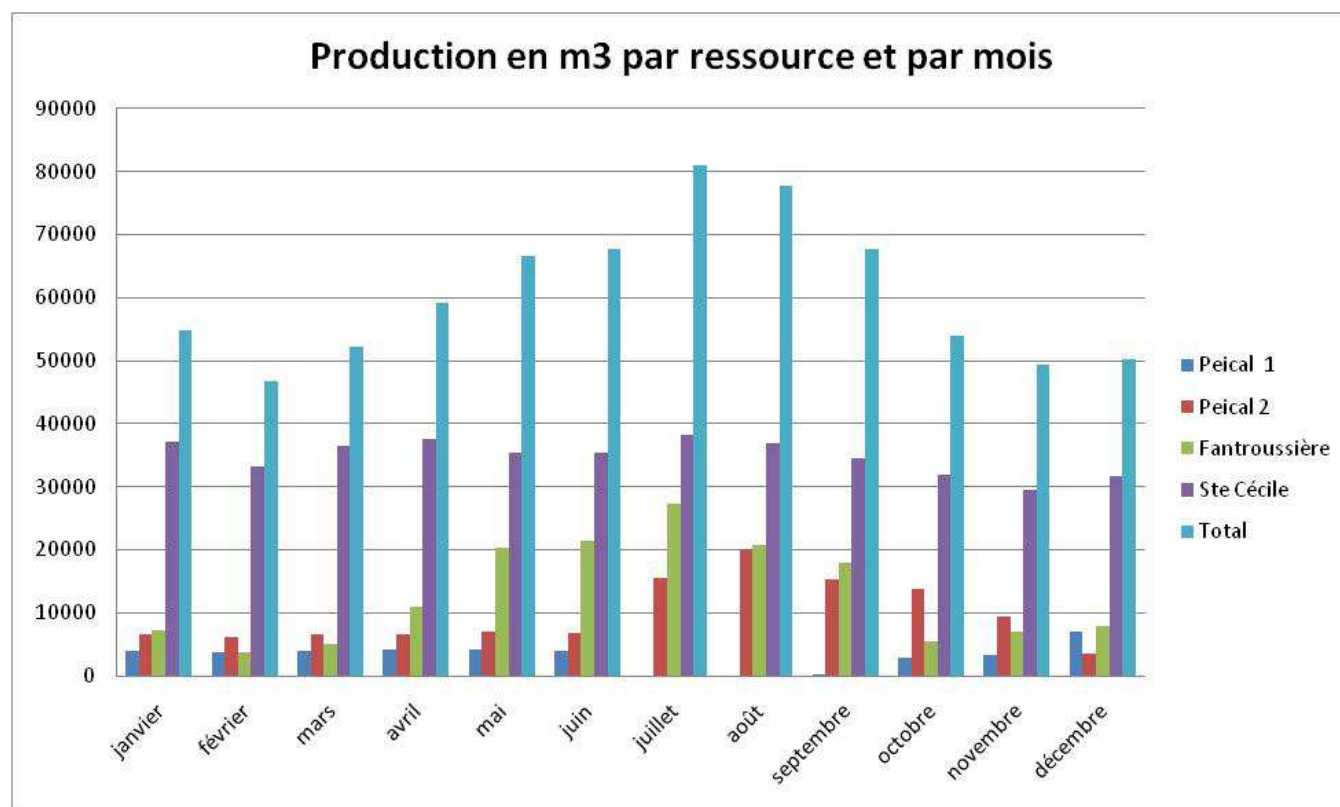
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

1.1.4. Répartition des volumes produits par ressources et par mois

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
Peical 1	3 863	3 636	4 031	4 078	4 183	3 913	0	2	216	2 783	3 363	6 972	37 040
Peical 2	6 519	6 042	6 561	6 553	6 961	6 838	15 422	20 203	15 201	13 867	9 383	3 588	117 138
Ste Cécile	37 221	33 285	36 586	37 523	35 374	35 433	38 207	36 887	34 430	31 819	29 521	31 783	418 069
Fantroussière	7 260	3 750	5 130	11 010	20 210	21 430	27 320	20 750	17 950	5 560	7 040	7 890	155 300
Total	54 863	46 713	52 309	59 164	66 728	67 614	80 949	77 842	67 797	54 029	49 307	50 232	727 547



Le mois de pointe de mise en distribution est le mois de juillet avec plus de 80 900 m³. A cette occasion, le captage de Sainte Cécile a contribué pour plus de 47% à l'approvisionnement de la commune.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Peical 1	7,04%	7,78%	7,71%	6,89%	6,27%	5,79%	0,00%	0,00%	0,32%	5,15%	6,82%	13,88%
Peical 2	11,88%	12,93%	12,54%	11,08%	10,43%	10,11%	19,05%	25,95%	22,42%	25,67%	19,03%	7,14%
Ste Cécile	67,84%	71,25%	69,94%	63,42%	53,01%	52,40%	47,20%	47,39%	50,78%	58,89%	59,87%	63,27%
Fantroussière	13,23%	8,03%	9,81%	18,61%	30,29%	31,69%	33,75%	26,66%	26,48%	10,29%	14,28%	15,71%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

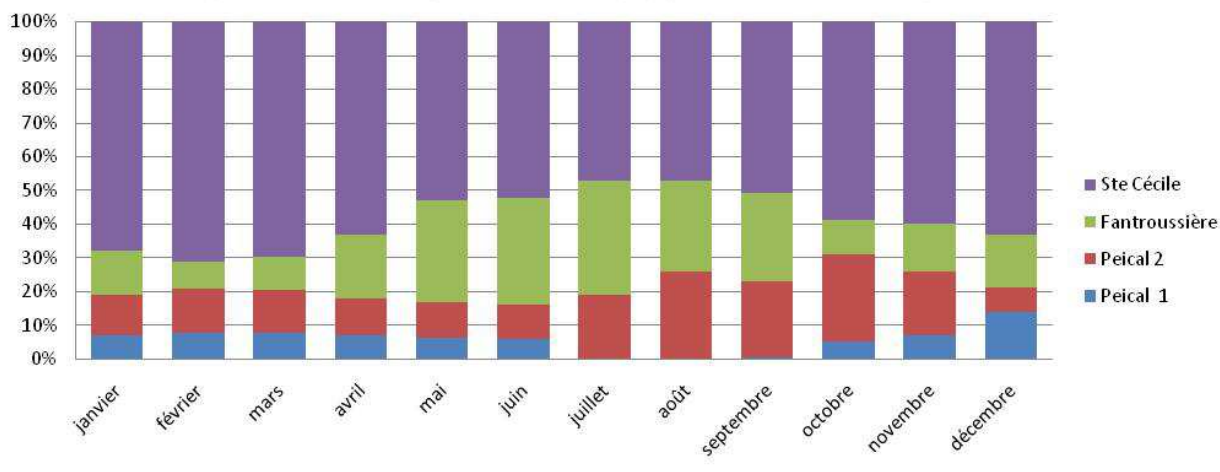
Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

Répartition de la production (%) par ressource et par mois



1.1.5. Protection des ressources

Ressource	Volumes produits durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes produits durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014 *
Source Sainte Cécile	399 263	418 069	+4.71%	80%
Puits de Fantroussières (sources des Clarettes)	163 440	155 300	-4.98%	80%
Forages du Peical	127 443	154 178	+20.97%	80%
Total	690 146	727 547	+5.41%	

*Remarque :

L'atteinte des 100% d'indice de protection de la ressource est conditionnée par la complète mise en œuvre de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploitation et de protection de chaque ressource **et la mise en place d'une procédure de suivi de son application**. A ce jour aucune des ressources utilisées ne dispose de procédure de suivi de son arrêté.

1.1.6. Achats d'eaux brutes

Sans objet.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

Eaux traitées

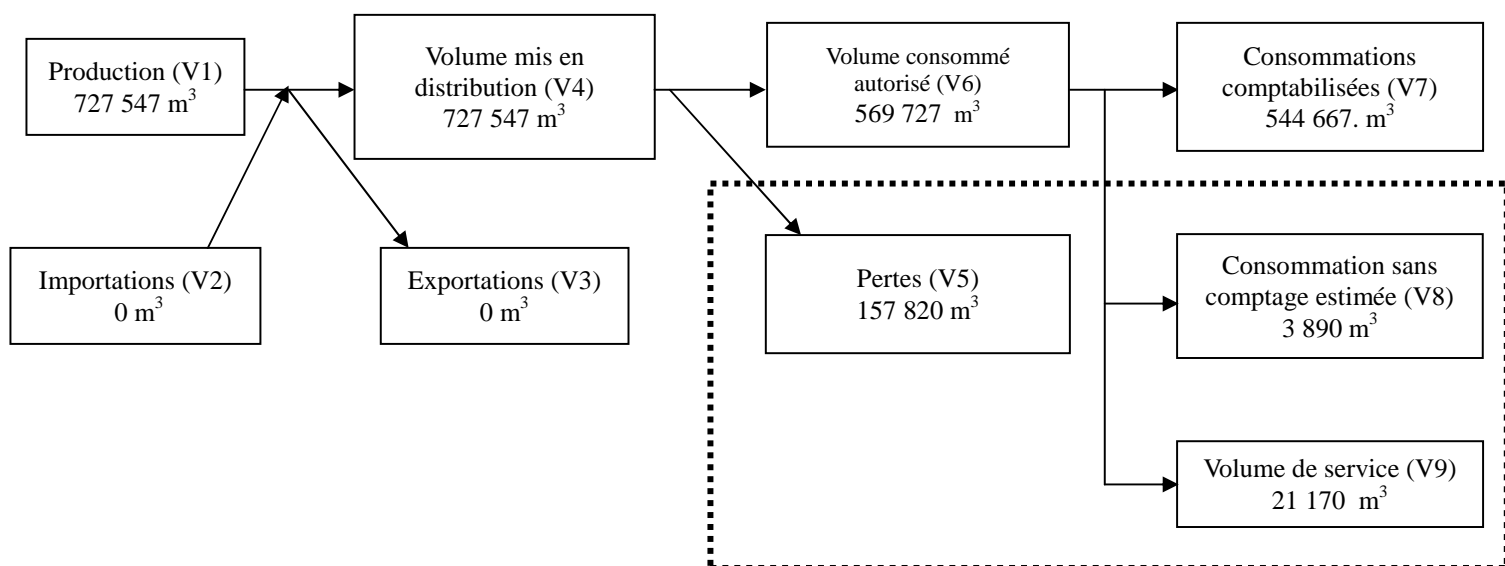
1.1.7. Achats d'eaux traitées

Sans objet.

1.1.8. Le traitement et la désinfection

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Sainte - Cécile	Chlore gazeux
Fantroussières	Chlore gazeux
Peical	Chlore gazeux (depuis 2013)

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



1.1.1. Volumes mis en distribution

sur 365 j	Exercice 2015 en m3 /an	Exercice 2016 en m3 /an	Variation en %
Volume mis en distribution (V4)	690 146	727 547	+5.41%

Les volumes produits et mis en distribution ont été comptabilisés du 1/1/2016 au 31/12/2016.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

1.1.2. Volume consommé autorisé

sur 365 j	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	547 392	569 727	+4.08%

1.1.3. Volumes comptabilisés

sur 365 j	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Les volumes comptabilisés (V7)	536 367	544 667	+1.54%

- Période de relèves 2016 : 1^{er} semestre : 10/05/16 au 01/06/16
2^{ème} semestre : 17/10/16 au 9/11/16
- Durée entre fin de relève 2015 (19/11/2015) et 2016 (9/11/2016) : 356 jours.
- VP 063 volumes comptabilisés domestiques : 453 927 m³ ramenés sur 365 j= **465 402 m³**
- VP 201 volumes comptabilisés non domestiques : 77 310 m³ ramenés sur 365 j= **79 265.m³**

Volumes comptabilisés : sur la période de relève (356 jours) en m ³ /an			Volumes comptabilisés (V7) sur 365 j en m ³ /an
Comptabilisés Facturés		469 820	481 697
	Abonnés domestiques et assimilés	453 927	465 402
	Abonnés non domestiques : arrosages particuliers	7 161	7 342
	Abonnés non domestiques : industriels	8 732	8 953
Comptabilisés Non facturés		61 417	62 970
	arrosage fontaine bâtiments communaux Bornes agricoles		
TOTAL COMPTABILISES (facturés + non facturés)		531 237	544 667

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

1.1.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³ (ramené sur 365 j)	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³ (ramené sur 365 j)	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	453 877	465 402	+2.54%
Abonnés non domestiques	19 984	16 295	-18.46%
Total vendu aux abonnés	473 861	481 697	+1.65%
Total exporté vers d'autres services (V₃)⁽²⁾	0	0	0

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.1.5. Autres volumes

	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice 2016 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 875	3 890	+0.38.6%
Volume de service (V9)	7 150	21 170	196%

Les volumes de service estimés (V9): 21 170 m³/an

- Nettoyage désinfection annuelle des réservoirs :
 - Sainte Cécile 1000 m³
 - Colombier 500 m³
 - Cambres 500 m³
- Purges, rinçages après réparation de fuites et renouvellement de réseau 450 m³
- Purges forage du Peical : 18 720 m³

Les volumes sans comptage autorisés estimés (V8): 3 890 m³/an

- Nettoyage voirie (285 jours * 4m³) : 1140 m³
- Bornes agricoles estimé (Trentessorre) : 500 m³
- Manœuvre poteaux incendie (110*15 m³) : 1650 m³
- Arrosage jardinières (120 jours *5 m³) : 600 m³

1.1.6. Volume de pertes

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

	Exercice 2015 en m3 /an	Exercice 2016 en m3 /an	Variation en %
Volume de pertes (V5)	147 754	157 820	+6.81 %

Le stockage

La commune dispose de 4 réservoirs de stockage répartis sur 4 sites :

i. Le réservoir des Cambres :

- Capacité 500 m3, radier 201,95 m NGF.

ii. Le réservoir du colombier

- Capacité 500 m3, radier 113,36 m NGF.

iii. Les réservoirs de la source Sainte Cécile

- Capacité 2x 500 m3, radier 117,13 m NGF.

La reprise

La commune dispose d'un accélérateur : la station des Moulins qui permet de remonter l'eau de Sainte Cécile au réservoir du Colombier. La capacité de la station est de 36 m3/h.

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public de l'eau potable est de **73,724** kilomètres au **31/12/2016** (73,658 au 31/12/2015).

Les extensions de réseau réalisées en 2016 portent sur 66 ml:

- Extension traverse Jean Jaurès - les Fonces 66 ml Ø 50 / PEHD

Le renouvellement de réseau réalisé en 2016 porte sur 371 ml (taux de renouvellement de 0.50%) :

- Rue Jean Jaurès : 290 ml Ø 200 fonte
- Rue Dollet : 81 ml Ø 100 fonte

On distingue 3 étages de pression sur le réseau :

- sortie réservoir Sainte Cécile et Colombier,
- sortie réservoir les Cambres,
- sur diverses antennes du réseau

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

Les accessoires du réseau

	2015	2016	Dont renouvelés en 2016
Poteaux incendies	109	109	3

- Renouvellement du poteau n°2 à l'Annonciade le 16/2/2016, n°5 RDN7 (Chieuse) le 30/11/2016, n°5 chemin de Trentessorre le 29 /11/2016 (réalisation Service de l'Eau)

Les branchements totaux

Branchements au 31/12	2015	2016	Dont renouvelés en 2016
Domestiques et assimilés	3 331	3 371	135
Arrosage et chantiers	37	37	
Poteaux incendies	109	110	
Bornes agriculteurs	3	3	
Fontaines	20	20	
Autres points d'eau	0	0	
Total	3 500	3541	

Les 40 nouveaux branchements ont été réalisés par les plombiers agréés par la commune sous contrôle du service de l'eau (**annexe 2**). 135 branchements en plomb ont été renouvelés (**annexe 3**).

Les compteurs

1.1.7. Mise en distribution et production

Tous ces compteurs sont télétransmis. Les données sont consultées sur le central de télétransmission PCwin Sofrel au Service des Eaux.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

Type et situation géographique	Année de pose	diamètre
Source Sainte Cécile (départ)	2006	150
Source Sainte Cécile (surverse)	2015	150
Forage Peical 1	2015	150
Forage Peical 2	2015	150
Réservoir Sainte Cécile sortie	2008	200
Entrée Cambres	2008	200
Sortie Cambres	2008	200
Sortie Cambres	2008	90
Entrée Colombier	2008	200
Sortie Colombier	2008	150

1.1.8. Sectorisation et recherche de fuites

Type et situation géographique des débitmètres	Année de pose	diamètre
Station les Moulins	2008	125
Quartier la Roquette	2008	250
Quartier Trépotin	2008	100
Quartier le Preveyre	2008	140
Quartier Ste Roseline	2008	150
Quartier le Pont Rout (Chemin du bac)	2008	150
Quartier la Magdeleine	2008	90
Devant CFA	2008	100
Avenue Jean Jaurès	2008	200
Avenue Jules Guesde	2008	150
Quartier Les Laurons	2015	150
Chemin de Fantroussières	2008	150

Les compteurs de sectorisation du réseau sont télétransmis. Les données (débits de nuits) sont consultées sur le central de télétransmission PCwin Sofrel au Service de l'eau et suivis en parallèle par Véolia à travers leur logiciel Carweb ;

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

1.1.9. Compteurs de facturation

- Nombre de compteurs déposés en 2016: **2** (fermeture définitive de branchements)
- Nombre de compteurs installés en 2016 : **56** (nouveaux abonnés)
- Nombre de compteurs renouvelés en 2016: **176**
 - ✓ Du fait de la négligence de l'abonné : (gel par exemple) : **0**
 - ✓ Dans le cadre du renouvellement patrimonial (âge) : **149**
 - ✓ Autre : blocage, casse...hors responsabilité de l'abonné : **27**

Compteurs	diamètre (mm)	15-25	30-32	40	50	60-65	80	100	150	Total
Année de MES	Age									
1999	18	10								10
2000	17	1	1							2
2001	16	0				1				1
2002	15	1								1
2003	14	0	1							1
2004	13	0								0
2005	12	1								1
2006	11	190		1						191
2007	10	206		1						207
2008	9	373		1	3	2	2		1	382
2009	8	404			1	1		3		409
2010	7	348	2	1		3			1	355
2011	6	316	2	2	1					321
2012	5	426	4	1		2	1	1		435
2013	4	279	1	1		1		2		284
2014	3	382	4	5	2	1		1		395
2015	2	211	2	7						220
2016	1	227			1					228
Total		3375	17	20	8	11	3	7	2	3443
âge moyen										6,02

Pyramide des âges des compteurs actifs au 31/12/2016

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

Tarification de l'eau et recettes du service

1.1.10. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte :

- une part proportionnelle à la consommation de l'abonné,
- une part indépendante de la consommation, dite part fixe ou abonnement, correspondant à la location et l'entretien du branchement et du compteur.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est présentée en **annexe 1**. Il s'agit de la délibération du 10/11/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable.

Les frais d'accès au service sont **nuls**.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle et la facturation est effectuée au réel à la même fréquence.

Les volumes **facturés** au titre de l'année **2016** sont de **469 820 m³** (458 282 m³ en 2015)

Les éléments du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, sont les suivants :

- augmentation votée de la part fixe de 2.5% (pour tout compteur abonné);
- augmentation votée de la part variable :
 - 2,5% la première tranche : de 0 à 100 m³ inclus ;
 - 5% de la tranche de 101 à 350 m³ inclus ;
 - 5% de la tranche de 351 m³ et plus.

Ces augmentations visent à :

- compenser la hausse des coûts des fournitures et des matériels,
- financer les travaux,
- rembourser la dette.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

1.1.11. Tarifs de consommation d'eau

		Exercice 2015	Exercice 2016
Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement compteur DN 15 /25 mm	24.24 €	24.85 €
	Abonnement compteur DN 26 à 60 mm inclus	102 €	104.55€
	Abonnement compteur DN 61 à 80 mm inclus	162 €	166.05 €
	Abonnement compteur DN 81 à 100 mm inclus	216 €	221.40 €
	Abonnement compteur DN sup à 100 mm	426 €	436.65€
Part proportionnelle (€ HT/m³)	Tranche 1 : 0 à 100 m ³ inclus	0.73 €	0.75 €
	Tranche 2 : de 101 m ³ à 350 m ³ inclus	1.04 €	1.09 €
	Tranche 3 : au-delà de 350 m ³	1.10 €	1.16 €
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%)	5.5 %	5.5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.06 €/m ³	0.06 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.29 €/m ³	0.29 €/m³

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

1.1.12. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au **01/01/2016** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an, diamètre 15/20 mm) sont :

	Exercice 2015	Exercice 2016	Variation en %
Tarifs	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	24.24 €	24.85	2.5%
Part proportionnelle	93.8 €	96.8	3.2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	118.04 €	121.65	3.05%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau Agence de l'Eau)	7.2 €	7.2	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34.8 €	34.8	0%
TVA si service assujetti (5,5 %)	8.80 €	9	2.27%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50.8	51	0.39%
Total	168.84	172.65	2.25%
Prix TTC au m³	1.4070	1.4387	2.25%

Pour une facture taxes et redevances incluses de 120 m³ on constate :

- une augmentation de **2.25%** par rapport à **2015**,
- **un prix au m³ de 1.4387 € TTC.**

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



Recettes

COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

- Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	708 786	746 775	+ 5.36
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	708 786	746 775	
Recettes liées aux travaux	4 646	28 357	+ 610
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (pose pastilles)	20		
Total autres recettes	4 666	28 357	
Total des recettes	713 452	775 313	+ 8.67

- Taux d'impayés

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31/12.	75 177	235 002
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	749 822	787 847
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	10.03 %	29.83%

- Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	126 009	600 681
Epargne brute annuelle en €	244 727	211 556
Durée d'extinction de la dette en années	0.51	2.83

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



2. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

La conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, est vérifiée par rapport **aux limites de qualité** pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.

Les valeurs suivantes sont fournies à la commune par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et font suite aux prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Nombre de prélèvements conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2016	Nombre de prélèvements conformes exercice 2016
Microbiologie	96%	51	49
Paramètres physico-chimiques	100%	51	51

96% des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle obligatoire sont conformes **avec les limites de qualité microbiologiques (2 prélèvements non conformes)**.

100% des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle obligatoire sont conformes **avec les limites de qualité physico chimiques**.

Les résultats des analyses sont présentés ci-après.

Toutes les analyses effectuées en 2016 non conformes ou avec dépassement des références de qualité sont présentées **en annexe 4**.



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

Détail des analyses réalisées en distribution d'après le site Santé.gouv.fr

Les analyses 2016 ne sont pas toutes conformes aux limites de qualité imposées :

- le 4/10/2016 non-conformité bactériologique sur le village,
- le 7/12/2016 non-conformité bactériologique sur Combaud,

Pour certains paramètres, elles dépassent les références de qualité, comme résumé ci-dessous.

Non-conformités sur distribution " Village" 2016					
date	heures	conformité physico-chimique	conformité bactériologique	respect des références de qualité	
11/10/2016	9h30	oui	oui	non	conductivité 1500 µS/cm 200 µS/cm<= c<=1100 µS/cm
04/10/2016	9h02	oui	oui	non	conductivité 1516 µS/cm colliformes totaux 20 n (<=0n/100ml)
04/10/2016	08h47	oui	non enterocoques 1 (<=0n/100ml)	non	conductivité 1516 µS/cm
04/10/2016	08h30	oui	oui	non	conductivité 1518 µS/cm colliformes totaux 24 n (<=0n/100ml)
26/08/2016	11h10	oui	oui	non	conductivité 1466 µS/cm
11/07/2016	13h32	oui	oui	non	conductivité 1298 µS/cm
10/06/2016	8h14	oui	oui	non	conductivité 1382 µS/cm
26/05/2016	12h50	oui	oui	non	conductivité 1380 µS/cm
25/04/2016	09h20	oui	oui	non	conductivité 1373 µS/cm
07/03/2016	12h08	oui	oui	non	conductivité 1291 µS/cm
07/03/2016	11h44	oui	oui	non	conductivité 1291 µS/cm
05/02/2016	11h02	oui	oui	non	conductivité 1388 µS/cm
14/01/2016	11h46	oui	oui	non	conductivité 1356 µS/cm

Pour le village, les prélèvements sont généralement réalisés au « Café de la Tour » ou à La Salésienne.

Non-conformités sur distribution " bas Village" 2016					
date	heures	conformité physico-chimique	conformité bactériologique	respect des références de qualité	
07/12/2016	10h03	oui	oui	oui	
11/10/2016	10h00	oui	oui	non	conductivité 1500 µS/cm 200 µS/cm<= c<=1100 µS/cm
04/10/2016	9h35	oui	oui	non	conductivité 1517 µS/cm Turbidité 3,3 (pt distrib<2 NFU)
04/10/2016	8h30	oui	oui	non	conductivité 1518 µS/cm coliformes (<0n<100ml))
14/09/2016	14h44	oui	oui	non	conductivité 1148 µS/cm
14/09/2016	14h14	oui	oui	oui	
26/08/2016	10h48	oui	oui	non	conductivité 1474 µS/cm
11/07/2016	13h10	oui	oui	non	conductivité 1412 µS/cm
10/06/2016	8h48	oui	oui	oui	
25/05/2016	8h41	oui	oui	non	conductivité 1145 µS/cm
25/04/2016	9h57	oui	oui	non	conductivité 1340 µS/cm
25/04/2016	9h20	oui	oui	non	conductivité 1373 µS/cm
25/04/2016	8h50	oui	oui	oui	
07/03/2016	12h32	oui	oui	non	conductivité 1295 µS/cm
05/02/2016	11h30	oui	oui	non	conductivité 1366 µS/cm
05/02/2016	11h02	oui	oui	non	conductivité 1388 µS/cm
14/01/2016	08h48	oui	oui	non	conductivité 1375 µS/cm

Pour le bas-village, les prélèvements sont généralement réalisés au café « Chez Carlos » ou à la résidence Notre Dame.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

Non-conformités sur distribution "Combaud" 2016				
date	heures	conformité physico-chimique	conformité bactériologique	respect des références de qualité
16/12/2016	9h18	oui	oui	non conductivité 100 µS/cm norme 200 µS/cm ≤ c ≤ 1100 µS/cm
07/12/2016	10h22	oui	non :30 Ecoli et 1n enterocoques (≤ 0n/100 ml)	non 30 n coliformes totaux (≤ 0n/100 ml)
15/11/2016	14h50	oui	oui	oui
04/10/2016	09h17	oui	oui	non conductivité 1304 µS/cm
14/09/2016	14h14	oui	oui	oui
12/09/2016	13h53	oui	oui	oui
10/06/2016	09h17	oui	oui	oui
10/06/2016	08h48	oui	oui	oui
25/05/2016	08h25	oui	oui	oui
25/04/2016	09h42	oui	oui	oui
25/04/2016	08h50	oui	oui	oui
07/03/2016	11h30	oui	oui	oui
05/02/2016	11h15	oui	oui	oui

Pour Combaud, les prélèvements sont généralement réalisés à l'école Jean Jaurès ou au cimetière.

Non-conformités sur distribution "Sainte Roseline Peical" 2016				
date	heures	conformité physico-chimique	conformité bactériologique	respect des références de qualité
16/11/2016	12h29	oui	oui	non conductivité 1505 µs/cm (200 ≤ ref ≤ 1100ms/cm)
16/11/2016	12h16	oui	oui	non conductivité 1513 µs/cm
16/11/2016	12h00	oui	oui	non conductivité 1452 µs/cm
26/08/2016	10h24	oui	oui	non conductivité 1384 µs/cm
26/08/2016	10h07	oui	oui	non conductivité 1387 µs/cm
26/08/2016	9h46	oui	oui	non conductivité 1377 µs/cm
07/03/2016	11h11	oui	oui	non conductivité 1270 µs/cm
05/02/2016	10h04	oui	oui	non conductivité 1274 µs/cm

Pour Sainte Roseline, les prélèvements sont généralement réalisés à la Kémia ou Chez Jauffret.

Remarque :

Les dépassements des références de qualité pour la conductivité semblent plus être liés à la nature de la ressource très minéralisée, caractéristique de certains aquifères du Muschelkalk, qu'à l'état des réseaux de distribution. En effet, les mêmes valeurs de dépassements - ou des valeurs très proches-, se constatent en début de réseau (place de l'église) et en fin de distribution, pour l'eau de la source de Sainte Cécile.

Les dépassements de turbidité sont parfois constatés après un phénomène météorologique pluvieux et sont une des caractéristiques des ressources issues des milieux fissurés karstiques.

On a pu constater 4 dépassements au niveau des coliformes totaux.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. Son calcul a été modifié par l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Cet indice est dorénavant noté sur 120.

		Exercice 2015
0	absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;	
+10	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
+ 5	définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10
+ 5	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	3
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10
+ 5	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	2
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages		

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10	le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;	10
+ 10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	0
+ 10	le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	5
+ 10	un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	5
+ 10	un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	0
+ 10	maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;	0
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	0
+ 5	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2016 est 60 % (60% en 2015)

Le suivi SIG est réalisé par un agent du service de l'eau de la commune, depuis 2013 avec le logiciel open source Quatum Gis, installé sur un des postes informatiques du service.

Il s'agit de la mise à jour sur le plan cadastral géoréférencé fourni par la CAD:

- des conduites et éléments du réseau (infrastructures productions, stockage, compteurs généraux, PI, vannes, réducteurs de pression, plaques pleines...), rajoutés à partir des données microcarine Saegge/Véolia, par le bureau d'études
- des bouches à clefs et des emplacements de comptage des branchements présents sur la commune recensées par gps et couplées au fichier abonné.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

Indicateurs de performance du réseau

2.1.1. Rappel des valeurs 2016

- V1 volume produit : **727 547 m³**
- V2 volume importé : **0 m³**
- V3 volume exporté : **0 m³**
- V4 volume mis en distribution : **727 547 m³**
- V5 volume de pertes (V4-V6) : **157 820 m³**
- V6 volume consommé autorisé (V7+V8+V9) : **569 727 m³**
- V7 volume comptabilisé : **544 667 m³**
- V8 volume sans comptage estimé : **3 890 m³**
- V9 volume de service : **21 170 m³**
- Réseau hors branchement: **73,724 Km**

2.1.2. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

- **Le rendement primaire du réseau**

Le rendement primaire (RP) est défini comme le rapport entre les consommations comptabilisées et les volumes mis en distribution : $RP = V7/V4$.

Il ne tient pas compte des volumes sans comptage ni des volumes de service. Il a l'avantage de ne s'appuyer que sur des données mesurées, mais est plus pessimiste que le rendement du réseau de distribution.

Rendement primaire du réseau = $(544\ 667 / 727\ 547) * 100 = 74.86\%$

- **Le rendement du réseau de distribution** se calcule ainsi : $\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$

$(569\ 727 / 727\ 547) * 100 = 78.30\%$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau en %	79.31	78.30
Volume comptabilisé sur volume mis en distribution en %	77.71	74.86

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

Position au vu du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes en eau du réseau de distribution d'eau potable.

Son article **D.213-48-14-1** stipule :

La majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » est appliquée si le plan d'action (...) n'est pas établi dans les délais prescrits (...) lorsque le rendement de réseau de distribution d'eau, calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les 3 dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice de consommation égal au rapport entre, d'une part le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en m³ et d'autre part le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres (...)

- Volume moyen consommé journalier usagers + besoins du service : $(544\ 667 + 21\ 170) / 365 = 1\ 550$
- $ILC = (1\ 550 / 73.724) = 21.02$
- $ILC / 5 = 4.20$

La valeur rendement cible à atteindre : $65 + 4.20 = 69.20\ %$.

Le rendement pour l'année 2016 est au dessus de la valeur cible.

Remarque :

Le bon rendement s'explique par :

- Le remplacement de la conduite sur Jean Jaurès,
- Le remplacement de branchements plombs anciens et fuyards pour certains,
- L'examen des débits de nuits sur les compteurs de sectorisation,
- La recherche de fuites et la réparation sans délais
- L'amélioration de la pyramide des âges de compteur

2.1.3. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année **2016**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **6.79 m³/j/km**, (**5.72 m³/j/km** en 2015).

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

2.1.4. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année **2016**, l'indice linéaire des pertes est de **5.86 m³/j/km** (**5.31 m³/j/km** en 2015).

2.1.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de renouvellement (%)	0.33	0.41	0.17	0.0	0.19	0.50

Pour l'année **2016**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0.50 %** (**0.19 %** en 2015).

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année **2016**, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %**. (**80 %** en 2015).

En effet, il n'existe pas actuellement de procédure de suivi d'application des arrêtés préfectoraux de DUP.

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



3. Financement des investissements

Branchements en plomb

La teneur en plomb dans l'eau distribuée ne doit pas depuis le 25/12/2013 excéder 10 µg/l. Cette valeur implique la suppression des branchements en plomb. **135 branchements plomb** ont été remplacés en **2016**, 25 dans le cadre d'un marché de service passé avec l'entreprise Véolia Eau, 110 par l'entreprise Garnier Pisan lors du renouvellement de la conduite Rue Jean Jaurès.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements	3 500	3 542
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	9	135
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	210	75
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.25%	3.8%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	6%	2.1%

Montants financiers

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	24 141	199 877
Montants des subventions en €	30 057	36 452
Montants des contributions du budget général en €		

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	126 009	600 681
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	25 327
	en intérêts	8 553

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS Service de l'Eau

Amortissements

Pour l'année **2016**, la dotation aux amortissements a été de **131 012 €** (127 065 € en 2015).

Rappel des travaux effectués en 2016

Production:

- Remplacement batterie télétransmission au Peical (intervenant Véolia-Tec) ;
- Remplacement transmetteur Sofrel à Fantroussière
- Réparation local chlore Peical (intervenant Véolia-Tec) ;
- Remplacement chauffage Peical (intervenant Véolia-Tec)
- Remplacement des bouteilles de chlore (intervenant Véolia-Tec) ;

Stockage :

- Nettoyage désinfection annuelle des réservoirs de stockage (intervenant Véolia-Tec sous supervision Service des Eaux)

Réseau :

- Suppression **135** .branchements plombs (dont 110 par Garnier Pisan et 25 par Véolia :17 branchements Rue Jules Ferry -novembre 2016-, 8 branchements Rue Mirabeau -décembre 2016) avec contrôle de la régie.
- Renouvellement 3 Poteaux Incendie (intervenant régie communale)
- Recherche et réparation de fuites (intervenant Véolia-Tec) ;
 - Rue Mirabeau sur conduite Ø 100 (de nuit) ;
 - Colombier sur conduite Ø 200.
- Réparation de fuites (intervenant régie) :
 - La Guarrigue PVC Ø 63 (7/12/2016)
 - Chemin des Fonces PE Ø 63 (21/10/2016)
 - Chemin des Fonces PE Ø 63 (12/10/2016)
 - Quartier la Valette Fonte Ø 200 (30/09/2016)
 - Lot Agnesi Fonte Ø 80 (29/09/2016)
 - Rue Mirabeau Ø 80 (8/09/2016)
 - Chemin du Colombier PVC Ø 140 (04/8/2016)
 - Jean Jaures (11 03 2016)
- Extension traverse Jean Jaurès - les Fonses 66 ml Ø 50 / PEHD (intervenant Garnier Pisan) ;
- Une intervention pour traçage du réseau des Cambres (intervenant Véolia-Tec) ;
- Renouvellement :
 - Rue Dollet : 81 ml Ø 100 fonte (intervenant Véolia-Tec)
 - Rue Jean Jaurès : 290 ml Ø 200 fonte (Garnier Pisan)
 - Rue J.Jaures : 110 branchements plombs (Garnier Pisan)

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS

Service de l'Eau

Branchements :

- Réparation de fuites (intervenant régie) :
 - 30 av J.Jaures PB Ø 25 (12/09/2016)
 - 110 imp de la Roquette PE Ø 25 (05/08/2016)
 - 110 imp de la Roquette PE Ø 25 (10/07/2016)
 - 570 imp de la Baume PE Ø 25 (13/05/2016)
 - Bd Amoretti PE Ø 25 (07/04/2016)
 - CFA PE Ø 25 (06/04/2016)
 - 110 imp de la Roquette PE Ø 25 (12/02/2016)

Compteurs particulier :

- Installation **56** nouveaux compteurs (intervenant régie):
- Renouvellement **176** compteurs (intervenant régie) :

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Equipement du forage, canalisation de transfert depuis le forage du Collet du Cyprés et raccordement	900 000
Extension du réseau d'eau potable depuis les forages du Peical vers les Plaines / Dandarelet/ Les Nouradons	550 000
Modification forage Peical dont surpresseur et unité de filtration	240 000
Construction réservoir 1 500 m ³ au Peical	1 150 000

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS
Service de l'Eau

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Remplacement une pompe puits de Fantroussière	2017	10 000
Extension du réseau d'eau potable depuis les forages du Peical vers les Plaines / Dandarelet/ Les Nouradons (2000 ml) prévu de janvier à juin 2017	2017	175 000
2ème phase de la réfection du réseau avenue Jean Jaurès : implantation d'une canalisation Fonte Ø 200 de la Rue Cisson au carrefour gare SNCF avec suppression des branchements plomb (estimés à 30) prévu de juin à octobre 2017	2017	109 998

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année **2016**, le service a reçu **0** demandes d'abandon de créances et en a accordées **0**.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2015 (0 €/m³ en 2014).

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Aucune action de coopération décentralisée n'a été mise en place en **2016**.



COMMUNE DES ARCS SUR ARGENS
Service de l'Eau

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 709	5 808
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1.4070	1.4387
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours ouvrés	8 jours ouvrés
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	96%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60%	60%
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79.31 %	78.3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5.72 m³/km/j	6.79 m³/km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5.31 m³/km/j	5.86 m³/km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.19%	0.50%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	0 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0.51	2.83

Rapport du Prix et de la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013



6. Annexes

Annexe 1 : Délibération du conseil municipal sur la modification du prix de l'eau et de l'assainissement

Annexe 2 : Nouveaux branchements réalisés

Annexe 3 : Renouvellement des branchements plomb

Annexe 4 : Détail des analyses réalisées dans le cadre du contrôle de potabilité avec dépassement des limites ou des références de qualité